



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 09.02.2024

Numéro de publication: HR02-1005957941

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Shelter CH Holding SA, Genève

Shelter CH Holding SA
Rue du Rhône 30
1204 Genève

Shelter CH Holding SA, à Genève, CHE-462.929.303 (FOSC du 05.02.2024, p. 0/1005953148). Nouveau but: la prise de participations directes et indirectes dans toutes sociétés, dans le sens d'une société holding. S'agissant de participations immobilières en Suisse, celles-ci se limiteront à une affectation exclusivement commerciale, conformément à la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE). Elle peut faire, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son but social et s'intéresser, sous toutes formes, à toutes entreprises similaires. La société pourra également constituer des succursales et des filiales en Suisse et à l'étranger. La société peut accorder des prêts ou d'autres financements directs ou indirects à ses filiales directes ou indirectes ainsi qu'à toute autre société du groupe, y compris ses actionnaires directs ou indirects et leurs filiales directes ou indirectes, et peut également garantir d'une quelconque manière leurs obligations à l'égard de tiers, notamment au moyen de droits de gage, de cessions ou transferts à fin de sûretés ou de garanties de toute nature, rémunérés ou non, même si ces garanties et sûretés visent exclusivement les intérêts des associés directs ou indirects ou des autres sociétés du groupe. De plus, elle peut exploiter ou s'associer avec les sociétés mentionnées ci-dessus à des compensations de liquidités/centralisations de liquidités nettes (cashpooling), y compris des ajustements de solde périodiques (balancing). Enfin, elle peut se porter caution envers des créanciers sur les dettes contractées par ses filiales directes ou indirectes ainsi que par toute autre société du groupe, y compris ses actionnaires directs ou indirects et leurs filiales directes ou indirectes. Enfin, la société doit préserver les droits des actionnaires ne bénéficiant pas de l'octroi de tels financements, garanties, cautions et/ou autres sûretés. Nouveaux statuts du 29.01.2024.

Registre journalier no 2696 du 06.02.2024

Précédente publication dans la FOSC: no 24, Date: 05.02.2024

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève